

# COMMUNE DE



## LA GOUTELLE

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021 À 19H30

### PRESENTS :

Laurette BREDÈCHE	Dominique FOURNIER	Franck PERE
Josette CHANTERANNE	Emmanuel GAUDY	Charles REY
Odile CHOMETTE	Ida GIRAUD	Frédéric SABY
Fernand DE CASTRO	Françoise IMBAUD	Bernard THOMAS
André FOURNIER	Marie-Jeanne LABONNE	Didier VILLEDIEU

### INVITEE :

- ✓ Laurie CHEFDEVILLE, secrétaire de mairie

---

### ORDRE DU JOUR :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2021
3. Rénovation du Presbytère : Lot 1 Maçonnerie Avenant N°2
4. Rénovation du Presbytère : Lot 4 Plâtrerie Avenant N°3
5. CNAS convention inter collectivités
6. FIC 2021 (2<sup>ème</sup> enveloppe budgétaire)
7. Mise à jour adressage
8. Travaux poste de relevage route de St Jacques d'Ambur : Avenant maîtrise d'œuvre.
9. Travaux poste de relevage route de St Jacques d'Ambur : choix de l'entreprise
10. Questions diverses.

- ✓ La séance débute à 19H40.
- ✓ Nomination d'une secrétaire de séance : Marie-Jeanne LABONNE.

---

### 1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Frédéric SABY procède à la lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter un point supplémentaire portant sur l'existence d'une décharge sauvage sur la commune et le soumet au vote.

✓ Vote : **15 voix pour**

---

## 2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

Marie-Jeanne LABONNE précise qu'une erreur de frappe est à rectifier en page 5 : le montant des charges à caractère générales du budget « fonctionnement » de l'assainissement est de 9558,86 € et non de 9558,66 €.

Compte tenu de cette modification, Frédéric soumet le compte rendu au vote.

✓ Vote : **15 voix pour**

---

## 3. RENOVATION DU PRESBYTERE : LOT 1 MAÇONNERIE AVENANT N°2

Frédéric SABY explique que le montant initial des travaux prévus pour le lot 1 Maçonnerie était de 22 700,20 € HT. Après une régularisation sur le montant de l'ensemble des travaux réalisés, il en résulte une moins-value de 6 284,00 € HT.

D'autre part, il rappelle que des travaux supplémentaires ont été réalisés dans l'ancien salon de coiffure pour un montant de 3150,00 € HT par l'entreprise LABONNE.

Il rappelle également qu'un premier avenant a été validé pour un montant supplémentaire de 1 110,00 € HT.

Le nouveau montant du marché est donc de 20 676,20 € HT.

L'avenant tel que présenté, soit une moins-value de 3 134,00 € HT, est soumis au vote».

✓ Vote : **15 voix pour**

---

## 4. RENOVATION DU PRESBYTERE : LOT 4 PLATRERIE AVENANT N°3

Frédéric SABY explique que la commune a sollicité des travaux supplémentaires de peinture.

Ces derniers ont été réalisés par l'entreprise DA CUNHA.

Il s'agit notamment de la pose d'un nouveau caisson au rez-de-chaussée, du doublage de la cloison de l'escalier accédant aux combles et de la peinture et de la pose de plinthes dans la cage de l'escalier.

Le coût de ces travaux est de 1 608,40 € HT soit 1 769,24 € TTC.

D'autre part, il précise que l'entreprise concernée est tenue de procéder à quelques retouches dans les 2 appartements sachant qu'ils sont loués.

L'avenant tel que présenté, soit un montant supplémentaire de 1 769,24 € TTC, est soumis au vote.

✓ Vote : **14 voix pour et 1 contre**

---

## 5. CNAS. CONVENTION COLLECTIVITES

Il est rappelé que la commune verse une cotisation au CNAS (Centre National d'Action Sociale) pour chacun de ses agents actifs et retraités.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'employée de l'agence postale communale est également salariée à temps non-complet de la commune de Pontaumur et mise à disposition de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans pour traiter les demandes de cartes d'identité et de passeports.

Monsieur le Maire de la commune de Pontaumur a donc proposé de reverser une partie de la cotisation à la commune de La Goutelle, proportionnellement au temps de travail effectué.

Il convient de contractualiser cette proposition par le biais d'une convention entre les 2 communes.

✓ Vote : **15 voix pour**

---

## 6. FIC 2021 (2EME ENVELOPPE BUDGETAIRE)

Frédéric SABY explique que le Conseil Départemental a informé les communes qu'une enveloppe supplémentaire est à la disposition des communes pour l'attribution de subvention dans le cadre du FIC 2020 (Fond d'Intervention Communale).

Il propose donc de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC pour les travaux de voirie prévus pour la mise en place des réseaux d'eaux pluviales inexistantes sur une partie de la rue du Stade située dans le bourg.

L'entreprise SAUR a établi 2 devis correspondant à ces travaux.

Le devis retenu par la commission « voirie/réseaux/assainissement » est d'un montant de 5 005,80 €TTC.

La commission propose d'opter pour des canalisations en fonte plus résistantes à la circulation de véhicules lourds (proximité de la caserne des pompiers et de l'atelier municipal).

Le plan de financement de ces travaux ne peut pas être établi puisque le taux de la subvention qui pourrait être accordée n'est pas connu à ce jour.

La proposition de la demande de subvention dans le cadre du FIC 2020 est soumise au vote.

✓ Vote : **15 voix pour**

---

## 7. MISE A JOUR ADRESSAGE

Lors de la mise à jour des données de la base adresse numérique de notre commune, il s'est avéré que les noms de rue doivent aussi être attribués dans les villages qui n'ont qu'une seule voie.

En conséquence, les noms de rue proposés par la commission « voirie/réseaux /assainissement » et en concertation avec les habitants de ces villages sont :

- ✓ Le Biot : rue BESSADE
- ✓ Les Monts : rue des JONQUILLES
- ✓ Pouget : rue des FAVADES

D'autre part, la commission a proposé d'autres modifications à apporter :

- La Quarte : création d'une autre rue dénommée La FONT à l'entrée du village vers Les Chazots
- Fontête : création d'une rue en direction de Villevielle dénommée rue des OUCHES, la rue du BURADOU initialement prévue étant coupée par la route départementale 217
- Villevielle : prolongation du chemin de la MARE jusqu'au hameau des Queyrias

Ces modifications entraîneront le changement ou le rajout des numérotations des habitations concernées.

Toutes ces propositions sont soumises au vote.

- ✓ Vote : **15 voix pour**

---

## **8. TRAVAUX POSTE DE RELEVAGE ROUTE DE ST JACQUES D'AMBUR : AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE.**

Frédéric SABY rappelle que le marché initial des travaux de création d'une nouvelle station d'épuration et de réhabilitation des réseaux, établi par le cabinet d'études EGIS EAU, ne prévoyait pas le remplacement du poste de relèvement situé route de Saint Jacques d'Ambur.

Or, il s'avère que ce poste, mis en service en 1982, est défectueux, une des 2 pompes dont il est équipé étant définitivement hors service.

A la demande de la municipalité, le cabinet d'études EGIS EAU a dû revoir l'étude du projet et a engagé une procédure de consultation pour le remplacement du poste de relèvement.

Le montant supplémentaire dû au cabinet d'études pour ces opérations est de 2 700,00 € HT.

- ✓ Vote : **15 voix pour**

---

## **9. TRAVAUX POSTE DE RELEVAGE ROUTE DE ST JACQUES D'AMBUR : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Frédéric SABY fait un point sur les travaux de la construction de la nouvelle station.

Celle-ci est en fonctionnement et l'ancienne station a été rasée.

Puis, il présente l'analyse des offres faite par le cabinet EGIS EAU.

Deux entreprises ont répondu :

- SAUR : 43 546,25 € HT
- LMTP : 44 700,00 € HT

La commission voirie/assainissement/réseaux propose de retenir l'entreprise SAUR, mieux disante, qui offre l'avantage d'utiliser le bâti existant du poste de relèvement, sans consommer d'avantage de foncier.

Le coût supplémentaire du marché et le choix de l'entreprise sont soumis au vote.

✓ Vote : **15 voix pour**

Frédéric SABY explique, d'autre part, qu'une régularisation sera nécessaire concernant l'emprise foncière du poste de relèvement.

En effet, lors de la construction initiale, la vente de la partie de la parcelle concernée n'a jamais été actée entre la commune et les propriétaires.

---

## 10. DEPOT D'ORDURES

Frédéric SABY explique qu'il a été alerté sur l'existence d'un dépôt d'ordures sur une parcelle sectionnale de la commune.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et le propriétaire des déchets a été identifié.

Il propose de lui facturer les dépenses engendrées pour la remise en état du lieu par les agents communaux, sachant qu'il aura aussi probablement à sa charge les frais afférents au SICTOM.

✓ Vote : **15 voix pour**

---

## 11. QUESTIONS DIVERSES

- La mise en place des salles de vote sera faite selon les règles sanitaires en vigueur par les élus et Laurie CHEFDEVILLE.
- Le nécessaire sera fait pour le changement de fournisseur de gaz à la « Maison Cohadon » : soit, la mise en place d'un contrat avec le nouveau prestataire, soit la renégociation du contrat avec le fournisseur actuel.
- Une étudiante a été recrutée sur notre commune pour assurer l'ouverture et le fonctionnement de l'agence postale communale pendant les congés d'été de l'employée.
- Josette CHANTERANNE participera au tirage au sort des jurés d'assises qui aura lieu le 30 juin à la mairie de Bromont Lamothe.

La séance se termine à 22h10.

La secrétaire,

Le maire,